

Juillet 2018



# Sauviat-sur-Vige

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

n° 14



## Edito

Vous trouverez dans ce bulletin les principales actions menées au sein de notre commune ces derniers mois.

Les investissements peuvent être réalisés grâce aux économies de fonctionnement auxquelles nous sommes attentifs.

En effet, l'avenir incertain des produits de la taxe d'habitation vient s'ajouter à la diminution des dotations de l'Etat qui viennent chaque année réduire les possibilités d'action de nos territoires. Ainsi, l'isolation acoustique et phonique du restaurant scolaire a pu être achevée. Le parking de la Salle des Fêtes a été rénové, ainsi que le mur d'enceinte du cimetière. Après des années d'attente, l'autorisation de procéder à la vidange de l'Etang de La Planche a été accordée, permettant ainsi la réalisation des travaux d'entretien nécessaires sur ce site.

Au cours du dernier trimestre, les travaux d'assainissement débuteront rue Jean Jaurès. La voirie sera également refaite. Ce chantier s'étalera sur l'année 2019.

Certaines compétences, certains services publics évoluent et sont transférés à d'autres niveaux : ainsi, la compétence assainissement collectif est transférée à la Communauté de Communes de Noblat.

Néanmoins, vous le verrez aussi, l'animation culturelle et festive perdure sur notre commune ; ceci grâce à nombre d'entre vous : conseillers et employés municipaux, bénévoles associatifs, habitants passionnés de la commune qui participez ainsi à l'embellissement de notre cadre de vie et au bien-vivre ensemble. Soyez en chaleureusement remerciés.

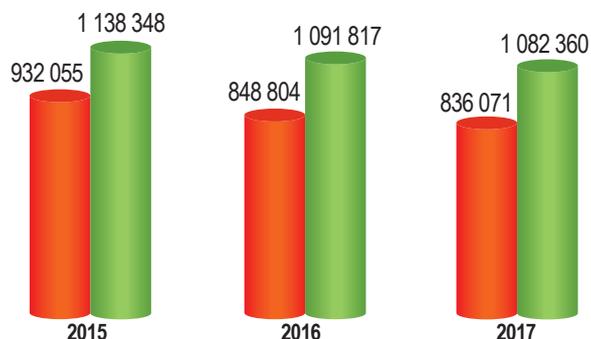
Je vous souhaite à tous un bel été !

**Jean-Pierre NEXON**  
Maire de Sauviat-sur-Vige

# Les Comptes Administratifs

## ■ Budget principal

### Fonctionnement



#### SECTION FONCTIONNEMENT / DETAILS DES REALISATIONS :

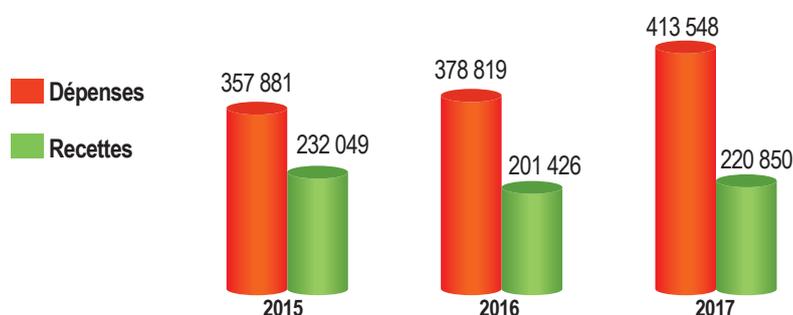
##### Dépenses :

- financement des dépenses à caractère général
- charges de personnel
- autres charges de gestion courantes : indemnités, subventions...
- remboursement des intérêts de l'emprunt
- dotation aux amortissements

##### Recettes :

- ressources propres : services communaux, locations
- impôts et taxes
- dotations et subventions
- remboursement des assurances

### Investissement



#### SECTION INVESTISSEMENT / DETAILS DES REALISATIONS :

##### Dépenses :

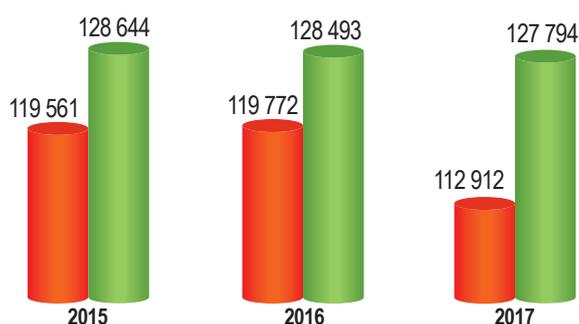
- financement des travaux d'équipement : remboursement du capital de l'emprunt
- remboursement du capital de l'emprunt

##### Recettes :

- subventions des travaux d'équipement
- emprunt
- dotations et réserves
- amortissements

## ■ Service des Eaux

### Fonctionnement



#### SECTION FONCTIONNEMENT / DETAILS DES REALISATIONS :

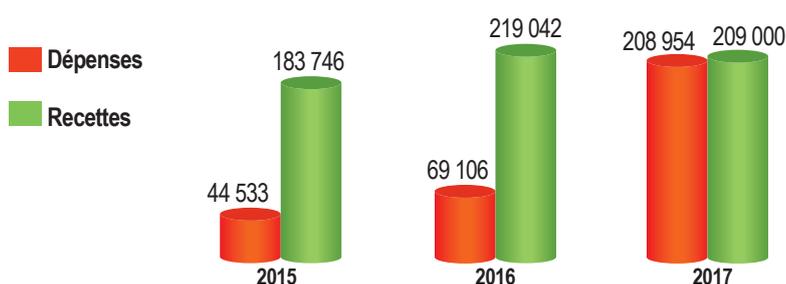
##### Dépenses :

- financement des dépenses à caractère général : énergies, analyses, télécommunications, entretien des bâtiments et du matériel communal, contrat de prestation de service entreprise « Miane et Vinatier »
- charges de personnel
- autres charges de gestion courantes : pertes sur créance irrécouvrable
- remboursement des intérêts de l'emprunt
- dotations aux amortissements

##### Recettes :

- ressources propres : redevances eau
- remboursement des assurances
- amortissement de subventions

### Investissement



#### SECTION INVESTISSEMENT / DETAILS DES REALISATIONS :

##### Dépenses :

- financement des travaux d'équipement : travaux préventifs et grosses réparations sur le réseau AEP
- remboursement du capital de l'emprunt
- amortissement de subventions

##### Recettes :

- amortissements



# Délibérations du Conseil Municipal 2017

## ■ Séance du 21 mars 2017

### • Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Noblat :

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sauviat-sur-Vige est en cours d'élaboration,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de la compétence « Plan Local Urbanisme » à la Communauté de Communes de Noblat.

## ■ Séance du 13 avril 2017

### • Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal 2016 :

Sous la présidence de M<sup>me</sup> LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2016.

### • Budget primitif 2017 :

Sous la présidence de M<sup>me</sup> LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017

### • Suppression de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits de la délivrance des cartes de pêche :

*Le Conseil Municipal décide :*

- la suppression de sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits de la délivrance des cartes de pêche au plan d'eau communal de La Planche,

- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est fixé est 1 204 € est supprimée,

- que la suppression de la régie prendra effet dès le 1<sup>er</sup> mai 2017,

- que la secrétaire de mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

### • Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance des cartes de pêche :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la délivrance des cartes de pêche au plan d'eau communal de La Planche à la Mairie de Sauviat-sur-Vige et que le siège de la suppléance de la régie est installée à l'épicerie sise 147 rue Emile Dourdet à Sauviat-sur-Vige.

### • Modification des modalités de facturation des services publics communaux de la cantine et de la garderie périscolaires :

*Le Conseil Municipal, décide de modifier la facturation relative au règlement des services périscolaires comme suit :*

- une facture bimensuelle en règlement du service communal de la cantine périscolaire,

- une facture bimensuelle en règlement du service communal de la garderie périscolaire,

L'envoi de ces factures alterneront chaque mois. Seule la facturation du service de la garderie (ou de la cantine) du mois de septembre fera l'objet d'une facture mensuelle.

### • Isolation du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, décide de faire réaliser les travaux d'isolation thermique et phonique du restaurant scolaire.

### • Subventions communales 2017 :

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2017 la somme de 11 420 € aux associations communales, cantonales et nationales.

### • Participation aux voyages scolaires 2017 :

*Le Conseil Municipal décide de participer au financement :*

- des voyages scolaires organisés en 2017 par le Lycée-collège Bernard Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat à destination de l'Italie, de Guédelon, de l'Angleterre, des Deux-Alpes, et de Paris.

- du voyage scolaire organisé en 2017 par le Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf à destination de l'Angleterre à hauteur de 20 € par élève.

### • Aliénation d'un délaissé de voirie à Vallégeas :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la vente de délaissé de voirie entre le chemin rural et la parcelle cadastrée C n° 54 située à Vallégeas et accepte la proposition d'achat de M... au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>.

### • Acquisition d'une parcelle aux Battes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°964 aux Battes au prix de vente d'un euro symbolique.

## ■ Séance du 23 juin 2017

### • Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION » soit :

- 16,20 % pour la taxe d'habitation

- 16,97 % pour la taxe foncière (bâti)

- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti) dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°D2017-10 du 13 avril 2017.

### • Contrat de partenariat pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de partenariat "Vérification Sélective des Locaux"(VSL) visant à fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

### • Tarifs du service de distribution d'eau potable 2017/2018

*Le Conseil Municipal décide que pour 2017/2018 les tarifs de l'eau potable seront fixés comme suit :*

- Abonnement : 76,00 €

- Prix du mètre cube d'eau consommé :

I. de 0 à 500 m<sup>3</sup> : 1,48 €

II. de 501 à 1 000 m<sup>3</sup> : 1,42 €

III. à partir de 1 001 m<sup>3</sup> : 1,35 €

### • Tarifs du service Assainissement collectif 2017/2018

Le Conseil Municipal décide que pour 2017/2018, le tarif de la redevance d'assainissement sera de 1.28 € le mètre cube.

### • Tarifs du service Garderie périscolaire 2017/2018 :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que pour l'année scolaire 2017-2018 les tarifs de la garderie périscolaire seront fixés comme suit :*

- 38 € par mois et par enfant,

- pour les familles comportant au moins 2 enfants utilisant la garderie

# Délibérations du Conseil Municipal 2017

périscolaire, une remise de 50 % sera accordée sur le tarif du 2<sup>e</sup> enfant et des suivants (soit 19 € par mois et par enfant).

## • Tarifs du service Transports scolaires 2017/2018 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :**

- maintien de la gratuité du service pour les élèves de l'école primaire ;
- gratuité du service pour les collégiens et lycéens transportés sous condition de ressources,
- pour le collégien et le lycéen résidant en Haute-Vienne et fréquentant l'établissement de sa zone de proximité : 65€,
- pour les familles comportant au moins 2 enfants en âge d'emprunter les services de transport scolaire, un tarif dégressif s'applique.

## • Participation aux séjours de vacances organisés par la FOL en 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centres de Vacances Hiver - Printemps - Été 2017.

**Cette participation sera accordée de la façon suivante :**

- 10 € par jour et par enfant pour tous les enfants de la Commune.

## • Affaires scolaires

M<sup>me</sup> Carole BEN TOUMIA, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires rend compte au Conseil Municipal du Conseil d'école du 23 juin 2017.

Le Conseil d'Ecole a voté le maintien de la semaine de 4.5 jours. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

## ■ Séance du 20 septembre 2017

### • Approbation du schéma directeur d'eau potable :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le schéma directeur d'eau potable.

### • Approbation du schéma directeur d'assainissement :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le schéma directeur d'assainissement.

### • Adhésion à l'ATEC pour la compétence assainissement :

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC87) pour la compétence assainissement notamment pour le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la rue Jean Jaurès et décide d'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de l'Agence, à savoir : 0,11€ par habitant pour l'année 2017.

### • Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Eau :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau 2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

### • Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif 2016.

### • Travaux d'assainissement rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser

les travaux de reprise du réseau d'assainissement de la rue Jean Jaurès, approuve l'estimation établie par l'ATEC 87 (12 rue du Petit Tour - 87000 LIMOGES) qui s'élève à la somme de 778 075€ HT - 933 690€ TTC ; et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des contrats territoriaux départementaux 2017 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

## ■ Séance du 11 décembre 2017

### • Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement rue Jean Jaurès :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et désigne le cabinet VRD'EAU titulaire du marché en objet

### • Maîtrise d'ouvrage éclairage public - SEHV :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de modernisation et de sécurisation au lieu-dit l'Age Peyramont.

### • Tarifs 2018 :

#### tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année 2018 :

Le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs du restaurant scolaire seront comme suit :

- Enfants: 2,55 € (2,50 € en 2017)
- Enseignants: 5,20 € (5,10 € en 2017)

### • Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Noblat concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### • Subvention Groupement de Développement Forestier de Monts et Barrages :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention d'un montant de 200 €.

### • Adhésion de la Communauté de Communes de Noblat au Syndicat Mixte DORSAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat afin d'adhérer au Syndicat Mixte DORSAL.

### • Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de compétence en matière d'assainissement collectif à la Communauté de Communes de Noblat.

### • Contrat de maintenance informatique 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du contrat présenté par la société ADEC Informatique pour la maintenance des ordinateurs de la Mairie.

### • Convention SPA 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion auprès de la SPA pour l'année 2018.

# Travaux et Investissements

## ■ Isolation du restaurant scolaire

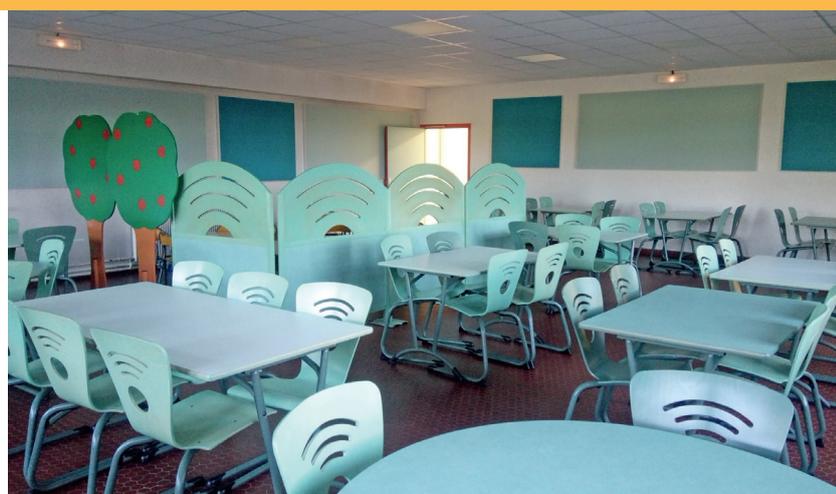
Dans un souci de confort et d'économie d'énergie, il a été nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation phonique et thermique à l'intérieur du restaurant scolaire.

L'isolation phonique a permis aux enfants et aux employés chargés du service de partager le moment du repas dans une atmosphère plus clémentine.

Les travaux d'isolation ont été réalisés par l'entreprise CHIGOT pour un montant de 17 089 € TTC

Les travaux électriques (ont été réalisés par l'entreprise COLLARDEAU (Saint Léonard de Noblat) pour un montant de 1767 € TTC.

Le Conseil Départemental a alloué une subvention de 25% du prix hors taxe.



## ■ Rénovation du parking de la salle des fêtes

Les travaux de rénovation du revêtement du parking de la salle des fêtes ont été effectués par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 8 856 € TTC.



## ■ Elaboration d'un plan local d'urbanisme

L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de notre commune décidée lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2015 se poursuit. Le but de ce document est de planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune. La commission municipale en charge de ce dossier se réunit régulièrement pour l'élaboration des zonages.

## ■ Rénovation du mur d'enceinte du cimetière

Les joints du mur d'enceinte du cimetière ont été refaits par l'Entreprise Désautard, en collaboration avec les employés communaux.



## ■ Vidange de l'étang de la Planche

En fin d'année 2017, l'étang de la Planche a été vidangé. Cela a permis de décompter les poissons présents, d'entreprendre des travaux d'entretien par les agents communaux ainsi que de vérifier le bon état des différents équipements.





## ■ Bande de Bulles s'expose à Sauviat.

JUILLET 2017

L'association Bande de Bulles a présenté une exposition sur le dessinateur Laudec, sur le thème de la bande dessinée « Cédric ».

Environ 50 planches sous-verres ont montré le déroulement du travail effectué par les artistes-dessinateurs pour l'élaboration d'une BD. « Cédric » bien connu des plus jeunes et des adultes a apporté une note humoristique à la salle du Conseil Municipal au début de l'été.

## ■ Exposition de l'Atelier de la Lumière.

NOVEMBRE 2017

Le maître, Bernard Bigey et ses élèves de l'Atelier de la Lumière ont présenté au public près de quarante œuvres picturales réalisées au cours de la saison estivale.

Cette association qui compte pas moins de 23 membres, habitants de Sauviat sur Vige et des environs, lesquels se réunissent deux fois par semaine dans l'ancien presbytère pour s'adonner à leur passion que sont le dessin et la peinture.

Les conseils de Bernard Bigey, qui multiplie les techniques depuis plus de 70 ans, encouragent les débutants à s'essayer à un art pictural de leur choix. Bernard Bigey ne cache pas d'ailleurs que cet atelier peut encore accueillir de nouveaux membres désireux de s'initier à l'art pictural, ou même de perfectionner leur savoir-faire pour se lancer dans de futurs chefs-d'œuvre !



## ■ Championnat départemental de cyclo-cross UFOLEP



Le championnat départemental de cyclo cross UFOLEP s'est déroulé le samedi 23 décembre devant un public nombreux de connaisseurs au plan d'eau de la Planche.

Renouant ainsi avec une tradition assez lointaine à Sauviat, une centaine de concurrents se sont affrontés dans leur catégorie respective. Le départ a été donné par Raymond Poulidor et Jean-Pierre Nexon, Maire de la commune.

A la fin des épreuves, les concurrents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour la remise des prix aux vainqueurs.

# Vie Communale



## ■ Marché de Noël

La municipalité a renouvelé l'organisation du marché de Noël sur la place de l'église. Les stands de commerçants et d'artisans ont donné une touche d'avant goût des fêtes de fin d'année. Les enfants de l'école ont offert des chants traditionnels aux participants de ce marché de plus en plus nombreux.

Pour les remercier, le Père Noël arrivé en calèche, leur a distribué des friandises.

Quelques jours plus tard, il s'est également rendu à l'école pour leur distribuer leur cadeau.



## ■ Un repas inter-générationnel en ce début d'année 2018

La Commune et le Centre Communal d'Action Sociale ont convié les anciens de la commune ainsi que le personnel communal pour partager le traditionnel repas des aînés. Plus de 160 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour partager un moment de convivialité autour d'un repas préparé par les employés communaux de la cantine. L'animation qui a suivi le repas a été confiée à l'association Campanelle Danse. Musiques et danses se sont succédées jusqu'au soir dans la bonne humeur et le ravissement.

## ■ Remise des prix du concours de maisons fleuries 2017



Le 12 mars 2018, Jean-Pierre Nexon, les conseillers municipaux, les responsables du fleurissement de la commune ainsi que les membres du jury ont convié les 46 participants au concours fleuri 2017 à venir recevoir leur prix.

En présence d' **Alain Darbon**, Conseiller Régional, Président de la Communauté de Communes de Noblat et Maire de Saint Léonard de Noblat, **Jean-Claude Leblois**, Président du Conseil Départemental, **Christelle Aupetit-Berthelemot**, Conseillère Départementale, ont remis les diplômes départementaux. La commune a offert à chaque participant un bon d'achat à valoir à la quincaillerie de Sauviat-sur-Vige.

Le coup de cœur du jury a été décerné à **Fabrice Mérillou**, employé communal et responsable du fleurissement du bourg ainsi qu'à **M<sup>me</sup> Marie-Edith HEMERICK**.

### — Résultats du classement communal : —

Maison avec jardin visible de la rue : **HEMERICK Marie-Edith**  
Décor floral installé sur la voie publique : **PELAUDEIX Chantal**  
Balcon ou terrasse : **CARMANTRAN Sylviane**  
Immeubles collectifs : **AUROUSSEAU Gabrielle**

Fenêtres ou murs : **POULIER Marie-Joséphine**  
Hôtel, restaurant, café : **Résidence Raymond Coudert**  
Parcs fleuris : **MARTIN Marie-Thérèse**

## ■ Lotissement de la Lande

Avec le temps, le lotissement de La Lande, change d'aspect à chaque saison.

Parfaitement implanté, d'une viabilité agréable et pratique, en bordure de la RD. 941 sur la route de Feytaugot, il prend son aspect définitif avec l'implantation des derniers pavillons.

Il reste deux lots à acquérir sur le site.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la Mairie : 05 55 75 30 28.

## ■ Bibliothèque Départementale de Prêt



Dans le cadre de l'action du Conseil Départemental pour son Plan de Développement de la Lecture Publique, Le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt, permet aux populations des communes rurales d'accéder à la lecture.

Il est de passage sur la commune de Sauviat tous les 3 mois.

Il dépose à la mairie une cinquantaine d'ouvrages que les habitants de la commune sont invités à venir emprunter aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Si vous êtes passionnés de lecture, n'hésitez pas à franchir le pas...

## ■ Nouveaux locaux de la gendarmerie



La Gendarmerie de Saint-Léonard-de-Noblat a été transférée dans ses nouveaux locaux :  
**Rue Georges Clémenceau  
87400 Saint Léonard de Noblat**



## ■ Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes de Noblat

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de Communes de Noblat, qui a créé le SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif).

Les formulaires pour les demandes de raccordements ou extensions sont à retirer à la Mairie de Sauviat.

Les employés municipaux seront toujours en charge des interventions, dans la mesure de leurs compétences.

La facturation sera réalisée par la Communauté de Communes de Noblat.

## ■ Le Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les mairies sont compétentes pour recevoir des déclarations, des modifications ou des dissolutions de PACS. Les couples conservent toujours le choix de se « pacser » soit devant un notaire de leur choix, soit à la mairie du lieu de leur résidence commune.



La résidence commune est la résidence principale des intéressés, qu'ils soient propriétaires, locataires ou hébergés.

## ■ Sécurité routière : radars pédagogiques

La circulation importante dans la traversée du bourg nous amène à interpeller les usagers sur la conduite de leur véhicule et plus particulièrement sur les excès de vitesse.

Des radars pédagogiques ont donc été installés temporairement aux entrées du bourg durant quelques jours.

Ce matériel a pour but d'informer les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner afin de les inciter à adapter leur comportement. Un enseignement à retenir lors de la traversée du bourg !



## Etat Civil 2017

### Naissances

VAILLANT Stessy .....	05/07/2017
PORTEJOIE Clémentine.....	01/08/2017
BROUILLAUD Ronan.....	07/08/2017
COMBROUZE Louis .....	19/08/2017

### Décès

BEILLOT Jean-Louis .....	08/07/2017
VERGNOUX Marie.....	03/05/2017
MARBOT Firmin.....	08/09/2017
VILLENEUVE Jean-Claude .....	11/02/2017